60ème Rallye Lyon – Charbonnières – Rhône

Championnat de France des Rallyes

Coupe de France des Rallyes

17, 18 & 19 AVRIL 2008

REGLEMENT PARTICULIER

Association Sportive Automobile du Rhône

40 cours de Verdun – 69002 LYON

Tél. : 04 78 38 15 70 – Fax. : 04 78 42 25 67

Email : contact@asarhone.com

Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :

- Confirmation d'engagement
- Horaire de convocation
- Divers

Site Internet :

www.asarhone.com

PROGRAMME – INFORMATION - ADRESSES

Lundi 17 Mars 2008	Parution du règlement/Ouverture des Engagements
Lundi 7 Avril 2008	Clôture des Engagements
Vendredi 11 Avril 2008	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques ainsi que la liste des concurrents soumis au marquage. Mise à disposition du road book (à partir de 17h00, jusqu'à 21h30)
Samedi 12 Avril 2008	Ouverture 1ère session de reconnaissance (art. 6.2)
Mercredi 16 Avril 2008	Ouverture 2ème session de reconnaissance (art. 6.2)

JEUDI 17 AVRIL
LYON – Palais des Sports

16 h 30 à 21 h 30	Vérifications Administratives
16 h 45 à 21 h 45	Vérifications Techniques selon heure de convocation Marquages des Pneumatiques selon heure de convocation (précisé lors de la remise du road book)

VENDREDI 18 AVRIL
LYON – Palais des Sports/ CHARBONNIERES les BAINS

07 h 00 à 09 h 45	Vérifications Administratives
07 h 15 à 10 h 00	Vérifications Techniques selon heure de convocation
07 h 30 à 10 h 45	Mise en Parc Fermé – Charbonnières les Bains : Parking Salle Sainte Luce
11 h 00	Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : PC du rallye Hôtel NOVOTEL Lyon-Nord (Dardilly)
12 h 45	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ : Palais des sports de Gerland et Salle Sainte Luce à Charbonnières les Bains
14 h 50	Départ 1ère Etape (1ère voiture)
20 h 14	Arrivée de la 1ère Etape.

30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent : publication du classement partiel ainsi que ordre et heures de départ de la 2ème Etape

SAMEDI 19 AVRIL
CHARBONNIERES les BAINS

06 h 20	Départ 2ème Etape (1ère voiture)
20 h 27	Arrivée de la 2ème Etape - Podium et Remise des Prix

30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent : publication des résultats officiels.

Liste des adresses :

▸ Organisation et Secrétariat du Rallye	ASA du Rhône 40 cours de Verdun – 69 002 LYON Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.67
▸ Vérifications Administratives Vérifications Techniques Accueil Officiels, Point Presse	Palais des Sports de Lyon-Gerland 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
▸ Commissaires	Hôtel la Pépinière 15 chemin Gargantua 69570 Dardilly Tél. : 04.78.66.77.77
▸ Direction de Course	Hôtel NOVOTEL Lyon Nord Porte de Lyon

	69570 Dardilly
▸ Salle de Presse	▸ Jeudi 17 de 16h30 à 21h00, vendredi de 7h30 à 11h00 : Palais des Sports de Gerland ▸ Vendredi à partir de 12h00, samedi de 7h00 à 24h00 : Maison des Associations Charbonnières les Bains
▸ Arrivée du rallye	Casino « Le Lyon Vert » La Tour de Salvagny
▸ Remise des prix	Sur le podium

Tableau Officiel d'Affichage :

▸ Jusqu'au jeudi 17 avril à 14h00	ASA du Rhône 40 cours de Verdun 69002 Lyon
▸ Vendredi 18 avril de 7h00 à 24h00	Palais des Sports Lyon Gerland Et Parc fermé Charbonnières les Bains
▸ Samedi 19 avril de 7h00 à 24h00	Parc fermé Charbonnières les Bains
▸ Samedi 19 avril de 10h00 à 16h00	Parc de regroupement de Thizy

ORGANISATION

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise du 17 au 19 avril 2008, - avec le concours des municipalités de Lyon, Charbonnières les Bains, du Conseil Général du Rhône -, le 60ème Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône.
Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. **en date du 05/02/2008 (Permis d'organisation n° 44)**.

Comité d'Organisation :

Présidents : MM. Michel PERRIN et Richard RAMET

Membres : Mmes Nicole BLANCHET, Agnès MIOLANE, Corinne GIVAUDAN
MM. Yvon CHARLOIS, Christophe PERRIN, Thierry HERITIER, Guy PRUDENT, Emmanuel VEYRET, Dominique CALAIS, Marcel LEBEL, Arnaud BERTACHINI, Gilbert MERMET, Hamed HADJ.

Organisateur technique : Association Sportive Automobile du Rhône

1-1 Officiels de l'Epreuve

Observateur F.F.S.A :	Yves GUILLOU
Collège des Commissaires Sportifs :	
Président	Robert LAGHULON
Membres	Alain ALBANY ; Jean Michel DEPONDT ; Serge PAILLE ; Daniel WACHORU
Secrétaire	Yannick MAILLARD
Direction de course :	
Directeur de Course	Etienne FORGET
Directeur de Course Adjoint	Alex COLIN ; Jean Paul MAILLARD ; Alain ROSSI ; Valérie THORIN ; Sylvie ZYCH
Adjoint aux vérifications administratives	Marie Jo PIALHOUX
Adjoint voiture Tricolore	Jean Marie CONCONI
Adjoint voiture Damier	Thierry HERITIER
Responsable des parcs fermés	Michèle MARTIN

Responsable du Super Rallye	Michèle MARTIN
Secrétaire du meeting :	Jean Marc MARTIN
Directeurs de course délégués Départ E .S :	
ES 1, 6 et 11	Gérard GHIGO
ES 2, 8	Pierre DOUSSAN
ES 3, 7 et 12	Christian COULET
ES 4 et 9	Bruno MUSELLI ; Jean DETROYAT
ES 5 et 10	Pierre BOI
Directeurs de course adjoints délégués aux E .S :	
ES 2	Jean Claude HECTOR
ES 3	Marc CIER
ES 4 et 9	Eric BLANC ; N.C
ES 5 et 10	Jean Claude HECTOR ; Didier ROSSIGNOL
ES 6 et 11	Jean Paul POCHON
ES 7 et 12	Louis Jean VILLARD
ES 8	Jean Paul BERERD ; Marc CIER
Directeurs de course délégués aux parcs :	
Charbonnières les Bains	Claude COURET ; Fabien ZYCH
Marcy l'Etoile (A)	Thierry LE FOLL
Lac des Sapins (R)	Paul REVOL
Lac des Sapins (A)	Laurent BENOIT
Thizy (R)	Thierry LE FOLL
Médecin Chef	Christine LESPIAUCQ
Juges de fait	Aimé ARGELES ; Hervé BESSON ; André & Nicole GUIBLAIN
Commissaires Techniques	
Responsable délégué par la FFSA	Christian BONIN
Membres	Patrice ANTONIAZZI ; André BAROLLE ; Michel BOISSIN ; Jean Noël CHAPELLIER ; Alain DELEAVAL ; Denis FARGIER ; Jean GHENO ; Pierre MATHURIN ; Jean-Marc RANCON ;
Responsable « Suzuki Rallye Cup FFSA »	HENNO ; VINCENT
Chargé des Relations avec la Presse	Olivier FOSSAT ; Pascal TOUTAIN; Georges COLIN (FFSA)
Chargé des Relations avec les Officiels	Richard RAMET
Chargé des Relations avec les Commissaires	Thierry HERITIER ; Emmanuel VEYRET
Chargé des Relations avec les Concurrents	
Responsable	Gérard BERTRAND
Adjoints	Yvelyne GUILLOU ; Jean Marie KREMPFF ; Simone SCHLEIMER
Commissaire sportif délégué à la publicité	Michel GUIGUET
Speaker	Philippe SOING ; Frédéric LOMBARD
Responsable Matériel	Christophe PERRIN ; Bruno RODARIE
Responsables techniques des Epreuves Spéciales	
ES 1	Maurice DELAYER
ES 2	Yann MOGNO ; Claude CARRAS
ES 3	Gilbert MERMET
ES 4 et 9	Vincent MARSAUD ; Gilbert MERMET
ES 5 et 10	Marcel LEBEL
ES 6 et 11	Yves & Agnès MIOLANE ; Patrick FOULTIER
ES 7 et 12	Patrick GEOFFRAY
ES 8	Gilles MAGAUD
Responsables techniques des parcs d'assistance	
Marcy l'Etoile	Christophe FRANCOZ ; Franck DUPRE
Lac des Sapins	Guy PRUDENT
Transmissions radio	LVMC
Informatique classements	Société Patrick SOFT
Responsable Cibistes	Dominique CALAIS
Responsable Lignes téléphoniques	Alain GARNUNG

1.2 Eligibilité

Le 60ème Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes

- Le Classement « Promotion » (Trophée BF Goodrich)
- La « Suzuki Rallye Cup FFSA »
- La Coupe de France des Rallyes 2008 (coef. 3)
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional Rhône-Alpes.

1.3 Vérifications

Les équipages régulièrement engagés pourront consulter le site internet précisé en tête du présent règlement pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications administratives

Des vérifications administratives auront lieu lors de la prise du road book. Tout concurrent ne présentant pas l'ensemble des documents demandés (carte grise du véhicule, licences, permis de conduire) ne pourra prétendre à recevoir le road book. Les panneaux de portières, les plaques et la publicité devront être apposés avant le passage aux vérifications techniques.

Le marquage des pneumatiques aura lieu le jeudi 17 avril, pour les concurrents soumis aux marquages des pneumatiques. L'horaire exact de convocation sera communiqué aux équipages lors de la remise des Road Book.

Les vérifications finales auront lieu au garage RENAULT rue Marietton – Lyon 9ème, le Samedi 19 avril, à partir de 21 h 30, pour les voitures désignées pour ces vérifications par décision du Collège des Commissaires Sportifs.
Le tarif horaire de la main d'oeuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 45 € T.T.C.

Article 2 – Assurance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
***** Important :** Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrées par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

Article 3 – Concurrents et Pilotes

3.1 demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 60ème Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **Lundi 7 avril 2008.**
Pour les coupes de Marques, la date limite de priorité d'engagements est fixée au lundi 31 mars.

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum**.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

- Droits normaux : **850 Euros** avec la publicité obligatoire de l'organisateur
- Droits minorés : **750 Euros** pour les concurrents hors CFR et/ou hors Classement « Promotion »
- Coupe de marque **: 650 Euros**.
- Equipage ASA Rhône **: 650 Euros** (équipage complet)

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.
La retenue sera de :

- **20%** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- **40%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3. Ordre de départ

Pour la 1ère étape, l'ordre des départs sera celui défini par l'article 3.3 du Championnat de France des Rallyes,
Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général à l'issue de la 1ère étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3 du Championnat de France des Rallyes.

Article 4 – Voiture et Equipements

4.1 Voitures Autorisées

Conforme au règlement FFSA.

4.1.3 Pneumatiques

Une seule séance d'enregistrement sera organisée sur le site des vérifications techniques et il n'y aura pas de modification ou complément de l'enregistrement. Cette séance aura lieu le jeudi 17 avril au Palais des Sports. La liste des concurrents devant marquer les pneumatiques et les horaires de marquage des pneus seront communiqués lors de la remise du road book.
A tout instant de la course, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN - cette valeur étant à la fois le maximum et le minimum - et elle devra être du même type que les roues dont la voiture est équipée.

- **Toute infraction à cet article sera considérée comme une non conformité technique.**

4.3. Assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans les parcs d'assistance.
Seuls les véhicules possédant un panneau assistance (obligatoirement collé sur le pare-brise) seront admis dans les parcs d'assistance. Il ne sera fournit qu'un seul panneau « Assistance » gratuit par voiture engagée. Des panneaux supplémentaires pourront être vendus, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et de l'accord de la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur du parc d'assistance aux tarifs suivants :

- 1ére plaque supplémentaire : 180 €
- Suivantes : 300 € l'unité (dans la limite de 4)

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de :

- **80 m² pour une voiture**
- **140 m² pour deux voitures**

Tout concurrent engagés au Championnat de France des Rallyes et/ou classement Promotion, ainsi que les concurrents inscrits à une Coupe de Marque souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 12 € TTC le m², le règlement devant être fait au plus tard au moment des vérifications administratives.

Dans les parcs d'assistance, il est obligatoire :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure.

Les véhicules d'assistance seront autorisés à rentrer dans les différents parcs d'assistance au maximum 2 heures avant la première voiture, sauf accord préalable avec le responsable du parc.

Les pénalités en cas d'infraction pour assistance interdite seront conforme à l'article 4.3 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

4.3.2.2. Zone de ravitaillement

Une zone de ravitaillement sera mise en place sur la 2ème étape entre les ES 4/9 et 5/10. Cette zone sera précisée sur le carnet d'itinéraire.
Seuls les concurrents des classes N4/FN4, F2 14 et F2 13 seront autorisés à effectuer un ravitaillement intermédiaire.

Article 5 – Publicité :

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.2. - Les emplacements réservés aux organisateurs pour la publicité collective obligatoire non rachetables sont : les 2 panneaux de portière 50 x 70 cm (hxl) et les 2 plaques de rallye.

5.3. - Les emplacements réservés aux organisateurs du rallye pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 x 25 cm (hxl) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

5.4. - L'absence ou la mauvaise apposition des publicités pendant toute la durée du rallye sera soumise à une pénalité de 160 € pour le premier constat et de 320 € en cas de récidive à chaque constat supplémentaire effectué au cours du rallye.

Sauf accord préalable avec le Comité d'Organisation, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le rallye "Lyon - Charbonnières - Rhône", son nom ou son image de marque est interdite.
Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ANNEXE 1 – DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Article 6 – Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 60ème Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône représente un parcours de 717,99 Km. Il comporte 12 épreuves spéciales, dont 8 E.S. différentes, d'un total de 210,38 Km. Il est divisé en 5 sections et 2 étapes.
Les épreuves spéciales sont :

E.S. n°	Longueur	Vendredi 20	Samedi 21
1	1,10 Km	1 fois	-
2	15,55 Km	1 fois	-
3	14,32 Km	1 fois	-
4/9	30,45 Km	-	2 fois
5/10	25,07 Km	-	2 fois
6/11	14,20 Km	-	2 fois
7/12	12,10 Km	-	2 fois
8	15,75 Km	-	1 fois

Récapitulatif	E.S	Liaisons	TOTAL	% km ES/Total
1ère Etape	30,97 Km	138,30 Km	169,27 Km	18,30 %
2ème Etape	179,41 Km	369,31 Km	548,72 Km	32,70 %
Total Rallye	210,38 Km	507,61 Km	717,99 Km	29,30 %

Le carnet d'itinéraire sera à la disposition des concurrents, régulièrement engagés, au siège de l'Association Sportive Automobile du Rhône, à partir du vendredi 11 avril à 17 h 00. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.
Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 30 € (+ frais d'envoi) par exemplaire et sur réservation avant le 6 avril.

6.2 - Reconnaissances (voir tableau annexe 2)

Conforme au Règlement Standard FFSA

6.2.1 – Déroulement

IMPORTANT : NOUS TENONS A VOUS INFORMER QUE LE JOUR DU RALLYE TOUTES LES CORDES SERONT MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE OU DU GRILLAGE SELON LES CAS

Dans tous les rallyes du Championnat de France, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.
Les reconnaissances seront limitées à **3 passages** par épreuve spéciale et réglementées dans le temps à 2 sessions :

- **Samedi 12 avril et Dimanche 13 avril**
- **Mercredi 16 avril et Jeudi 17 avril**

ANNEXE 2 : PLANNING DES RECONNAISSANCES

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur. Le panachage WE/Semaine est interdit.

Pour chaque équipage inscrit au Championnat de France, au Classement Promotion, à une Coupe de Marques, ou à ceux dont le pilote est prioritaire ***ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle***

- il sera remis lors du retrait du road book, un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.
- Lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. ***Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel***.
- ***Lors du premier passage en reconnaissances, dans chaque épreuve spéciale, ce cahier devra être vierge de toute note concernant l'épreuve spéciale concernée.***

Toute infraction concernant l'usage de ce cahier de note sera sanctionné comme une infraction à la règle des reconnaissances.

6.2.7 – Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :
  - départ refusé,
  - amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
  - demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

  Les trois sanctions sont cumulées.

- Autres infractions :
  - 1ère infraction selon la gravité :
    - 1mn,
    - Ou 3mn
    - ou départ refusé
    - et/ou amende du montant de l'engagement au Rallye concerné.
  - 2ème infraction :
    - interdiction de prendre le départ,
    - demande de sanction à la FFSA
    - amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné.

    Les trois pénalités sont cumulées.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.
Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

Article 7 - Déroulement du rallye

7.1 Départ

Après vérifications, les véhicules seront mis en parc fermé, Parking Salle Sainte Luce à Charbonnières les Bains, le vendredi 18 avril à partir de 7h00.

7.1.9 Ouvreurs

Les ouvreurs sont acceptés pour les pilotes prioritaires FIA ou FFSA et pour les pilotes inscrits au Championnat de France. Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur (avec la demande d'engagement) qui identifiera spécifiquement les véhicules.
Chaque plaque d'ouvreur sera vendue 160 €, payable avec la demande d'engagement.
Le passage sur les ES **à vitesse modérée** est possible jusqu'à 75 mn avant le premier concurrent. Les ouvreurs doivent respecter le Code de la Route, même sur les ES. L'autorisation pourra être suspendue à tout moment par le Directeur de Course.
Les conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaire d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement).

UN SEUL véhicule « Ouvreur » par véhicule de course est accepté.
Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque Concurrent est responsable sportivement de son ouvreur.

Le concurrent est responsable de ses ouvreurs.

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au Règlement standard FFSA.

Signes distinctifs des Officiels et des Commissaires :

- Chargés des relations avec les concurrents : Chasuble blanc marqué « Relations Concurrents »
- Directeurs de course délégué aux E.S : Chasuble fluorescente Jaunes « Directeur d'ES »
- Directeurs de course « Inters sécurité » : Chasuble fluorescente Oranges « Directeur d'ES »
- Chefs de poste : Chasuble fluorescente Jaunes « Chef de poste »
- Commissaires : Chasuble fluorescente Jaunes « Commissaire »
- Commissaires en intermédiaires : Chasuble fluorescente Oranges « Commissaire »

7.3.16 Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes

7.5 Epreuves spéciales

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.3 Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales, sont à la disposition du directeur de course, dans le seul but, si nécessaire, de libérer la route.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du directeur de course, restera à la charge du concurrent.

Article 8 : Pénalités – Réclamations - appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 9 – Classement

Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement standard des rallyes.

Il sera établi

- un classement général, un classement par Groupe, un classement par Classe,
- Un classement des pilotes inscrits au Championnat de France,
- Un classement Promotion,
- Un classement par Groupes et classes hors pilotes inscrits au Championnat de France, Promotion ou Coupe de marque,
- Un classement féminin.

Article 10 : Prix et coupes

10.1 - Prix en espèces

▸ A la Classe : Nombre de partants	Plus de 10	De 6 à 10	De 4 à 5	De 1 à 3
1er	1 x E	1 x E	1 x E	0,5 x E
2ème	0,5 x E	0,5 x E		
3ème	0,25 x E			

(E = montant de l'engagement réellement payé, limité à 850 €).

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marques ne pourront bénéficier des primes prévues à la classe.

10.2 - Coupes

Des coupes récompenseront :

- Les 3 premiers équipages du classement Scratch,
- Les 3 premiers équipages du classement « Promotion » (Trophée BF Goodrich),
- Les vainqueurs de chaque Classe,
- Le premier équipage féminin.

Des coupes récompenseront 5 commissaires ou contrôleurs tirés au sort à l'issue de l'épreuve.

10.3 - Remise des Prix

La Remise des Prix du 60ème Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône se déroulera le Samedi 19 avril 2008 sur le podium d'arrivée (Casino « le Lyon Vert », La Tour de Salvagny) à partir de 20h27

Les équipages recevant un Prix se présenteront au complet, avec leur véhicule sur le podium d'arrivée où ils recevront leurs coupes.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dès le lundi 21 avril, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

ANNEXE 1 - DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Il est autorisé :

- de n'apposer sur les vitres latérales arrière (portes et/ou custodes) que les numéros de course fournis par l'organisateur et les noms des pilotes et copilotes conformément au dessin ci-dessous
- d'apposer la plaque de rallye située à l'arrière sur la lunette arrière ou la vitre du hayon.

En plus des plaques de rallye et des panneaux de porte l'organisateur délivrera un jeu de 3 numéros adhésifs qui seront à apposer conformément au dessin ci-dessous :

- sur la lunette arrière ou la vitre du hayon, en haut à droite
- sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant.

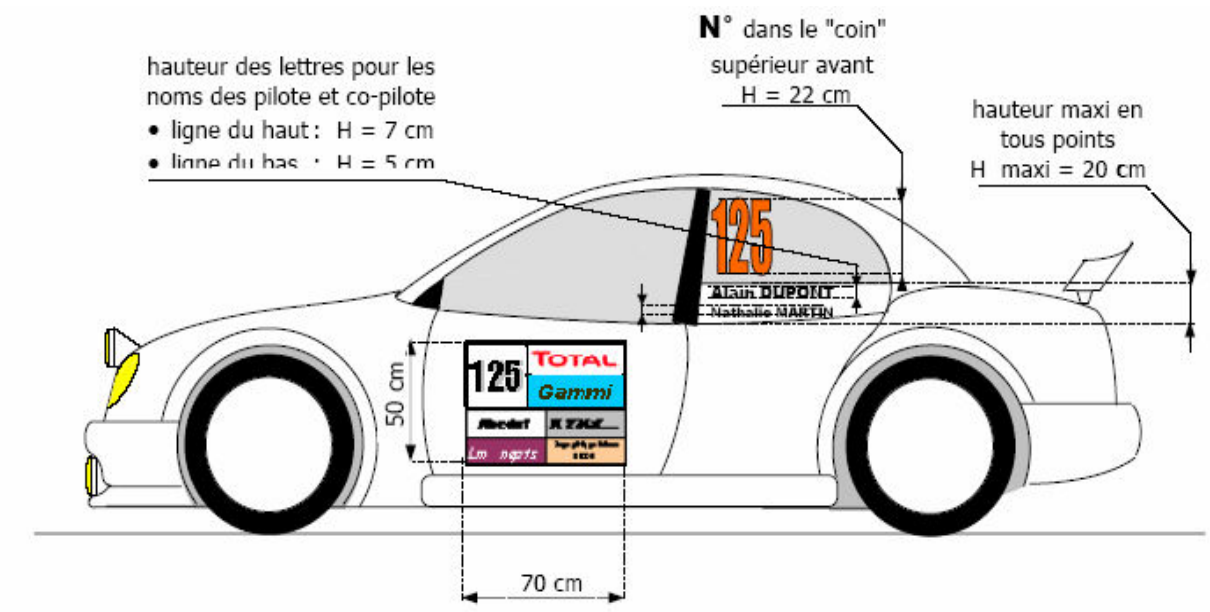

ANNEXE 2 - PLANNING DES RECONNAISSANCES

<table>
<tr><th></th><th></th><th colspan="2">Session 1</th><th colspan="2">Session 2</th></tr>
<tr><th>E.S.</th><th>Km</th><th>Samedi 12</th><th>Dimanche 13</th><th>Mercredi 16</th><th>Jeudi 17</th></tr>
<tr><td>1</td><td>1,10 Km</td><td colspan="2">A pied</td><td colspan="2">A pied</td></tr>
<tr><td>2</td><td>15,55 Km</td><td>09h / 12h et 13h30 / 19h</td><td></td><td rowspan="2">08h / 12h30 et 14h / 20h</td><td rowspan="2">08h / 13h</td></tr>
<tr><td>3</td><td>14,32 Km</td><td>09h / 12h et 13h30 / 20h</td><td></td></tr>
<tr><td>4/9</td><td>30,46 Km</td><td></td><td rowspan="2">08h / 12h et 13h30 / 17h30</td><td rowspan="5">08h / 12h30 et 14h / 20h</td><td rowspan="5">08h / 13h</td></tr>
<tr><td>5/10</td><td>25,07 Km</td><td></td></tr>
<tr><td>6/11</td><td>14,20 Km</td><td rowspan="3">08h / 12h00 et 13h 30 / 18h</td><td></td></tr>
<tr><td>7/12</td><td>12,10 Km</td><td></td></tr>
<tr><td>8</td><td>15,75 Km</td><td></td></tr>
</table>

31ème Rallye Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières – Rhône

Coupe de France V.H.C des Rallyes

17, 18 & 19 AVRIL 2008

REGLEMENT PARTICULIER

Association Sportive Automobile du Rhône
40 cours de Verdun – 69002 LYON
Tél. : 04 78 38 15 70 – Fax. : 04 78 42 25 67
Email : contact@asarhone.com

PROGRAMME DU RALLYE V.H.C

Lundi 17 Mars 2008	Ouverture des Engagements
Lundi 7 Avril 2008	Clôture des Engagements
Lundi 7 Avril 2008	Publication de la liste des engagés, n° de course et des horaires de convocations aux vérifications Techniques
Vendredi 11 Avril 2008	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (à partir de 17h00, jusqu'à 21h30)

JEUDI 17 AVRIL
LYON – Palais des Sports

18 h 00 à 21 h 30	Vérifications Administratives
18 h 15 à 21 h 45	Vérifications Techniques selon heure de convocation

VENDREDI 18 AVRIL
LYON – Palais des Sports

11 h 30 à 13 h 00	Vérifications Administratives
11 h 45 à 13 h 45	Vérifications Techniques selon heure de convocation
14 h 30	Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : PC du rallye Hôtel NOVOTEL Lyon Nord (Dardilly)
15 h 00	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ : Palais des sports de Gerland et Salle Sainte Luce à Charbonnières les Bains
17 h 30	Départ 1ère Etape – Charbonnières les Bains : Parking Salle Sainte Luce **(5' après le dernier concurrent du National)**
23 h 00	Arrivée de la 1ère Etape – Charbonnières les Bains : Casino « Le Lyon Vert »

30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent : publication du classement partiel ainsi que ordre et heures de départ de la 2ème Etape

SAMEDI 19 AVRIL
CHARBONNIERES les BAINS

08 h 00	Départ 2ème Etape : Charbonnières les Bains **(5' après le dernier concurrent du National)**
20 h 30	Arrivée de la 2ème Etape ; Podium et Remise des Prix
22 h 00	3ème réunion du collège des commissaires sportifs

30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent : publication du classement officiel

Vérifications finales

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.
Les autres articles complètent le règlement standard FFSA.

Article 1 – Organisation

L' Association Sportive Automobile du Rhône organise le 31ème Rallye Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône qui se déroulera du 17 au 19 Avril 2008, avec le concours des municipalités de Lyon, Charbonnières les Bains et du Conseil Général du Rhône.
Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A., **sous le permis d'organisation Numéro 44 en date du 05/02/2008.**

1-1 Officiels de l'Epreuve

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Jean Claude LEUVREY
Membres	Jean Pierre MAUVEAUX ; Jean RASORI
Secrétaire	N.C
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE
Commissaires Techniques	André OLIVIER ; Robert VOISIN
Chargé des Relations avec les Concurrents	Jean Carl ANNOVAZZI ; Stéphanie POTONNIER

1.2 Eligibilité

Le 31ème RALLYE Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône compte pour :
- La Coupe de France des Rallyes VHC (coef. 2)
- Le Championnat VHC du Comité Régional Rhône-Alpes

Article 3 – Concurrents et Pilotes

3.1 demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 31ème RALLYE Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **Vendredi 4 avril 2008.**
Le nombre des engagés est fixé à **40 véhicules maximum**.

Les droits d'engagement sont fixés :
- **600 Euros** avec la publicité obligatoire de l'organisateur
- **500 Euros** pour les concurrents de l'Asa Rhône (équipage au complet)

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.
Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

Article 4 – Voitures et équipements

4-1-1 Voitures admises

Sont admises les voitures des périodes E à I inclus, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique.

Article 6 – Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 31ème RALLYE Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône représente un parcours de 639,89 km. Il comporte 10 épreuves spéciales, dont 8 E.S. différentes, d'un total de 184,08 km. Il est divisé en 4 sections et 2 étapes.
Les épreuves spéciales sont :

E.S. n°	Longueur	Vendredi 20	Samedi 21
1	1,10 km	1 fois	-
2	15,55 Km	1 fois	-
3	14,32 Km	1 fois	-
4/9	30,46 Km	-	2 fois
5/10	25,07 Km	-	2 fois

6	14,20 Km	-	1 fois
7	12,10 Km	-	1 fois
8	15,75 Km	-	1 fois

6.2 Reconnaissances

-> VOIR RALLYE NATIONAL (ANNEXE 2 – PLANNING DES RECONNAISSANCES)

Article 9 – Classement

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.
Il sera établi :

- un classement pour les catégories 1 et 1S confondues,
- un classement pour les catégories 2 et 2S confondues,
- un classement la catégorie 3.

Article 10 – Prix et Coupes

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

10.3 - Remise des Prix

La Remise des Prix du 31ème RALLYE Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône se déroulera le Samedi 19 avril 2008 à l'arrivée du rallye sur le podium, à 20 h 15 Casino « Le Lyon Vert » à La Tour de Salvagny.
Les équipages recevant un prix se présenteront au complet, avec leur véhicule sur le podium d'arrivée où ils recevront leurs coupes.

Notes

Notes

PALMARES

Année	Equipage	Véhicule
2007	Salanon-Combronde	Peugeot 307 WRC
2006	Vouilloz-Klinger	Peugeot 307 WRC
2005	Vouilloz-Pivato	Subaru WRC
2004	Bengue-Escudero	Peugeot 206 WRC
2003	Jean Joseph-Boyère	Renault Clio Super 1600
2002	Rousselot-Mondesir	Subaru WRC
2001	Loeb-Elena	Citroën Xsara Kit-Car
2000	Bugalski-Chiaroni	Citroën Xsara T4
1999	Bugalski-Chiaroni	Citroën Xsara Kit-Car
1998	Bugalski-Chiaroni	Citroën Xsara Kit-Car
1997	Panizzi-Panizzi	Peugeot 306 Maxi
1996	Panizzi-Panizzi	Peugeot 306 Maxi
1995	Delage-Mondesir	BMW M3
1994	Delage-Mondesir	BMW M3
1993	Oddoux-Aujogue	Ford Sierra Cosworth
1992	Gazaud-Jaffeux	Peugeot 309 GTI
1991	Pignard-Berruyer	BMW M3
1990	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1989	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1988	Oddoux-Kollefrath	Ford Sierra 2RM
1987	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1986	Rouget-Lelièvre	Renault 5 Turbo
1985	Serpaggi-Lelièvre	Renault 5 Turbo
1984	Darniche-Mahé	Audi Quattro
1983	Fréquelin-Fauchille	Opel Ascona
1982	Haro-Jung	Porsche 911
1981	Saby-Sévelinge	Renault 5 Turbo
1980	Ragnotti-Andrié	Renault 5 Alpine
1979	Mmes Mouton-Conconi	Fiat 131 Abarth
1978	Darniche-Mahé	Lancia Stratos
1977	Cat-Neyron	Opel Kadett GTE
1976	Darniche-Mahé	Lancia Stratos
1975	Verini-Rosetti	Fiat
1974	Non disputé	
1973	Fiorentino-Gelin	Simca
1972	Andruet-"Biche"	Alpine A110 1800
1971	Nicolas-Vial	Alpine A110 1800
1970	Andruet-Stone	Alpine A110 1600
1969	Vinatier-Callewaert	Alpine A110 1440
1968	Andruet-Todt	Alpine A110 1440
1967	Elford-Savid	Porsche 911S
1966	Hanrioud-Peray	Alpine A110 1300
1965	Vinatier-Hoffman	Renault 8 Gordini
1964	Trauttman-N'Guyen Du	Lancia Flavia coupé
1963	Trauttman-Karaly	Citroën DS 19

1962	Oreiller-Charron	Ferrari 250 GT
1961	Oreiller-Masoero	Alfa Roméo Giuletta SZ
1960	Boutin-Motte	Porsche 356 Carerra
1959	Hebert-Consten	Alfa Roméo
1958	Gentilini-Gentilini	Alfa Roméo
1957	Gentilini-Chevrier	Simca
1956	Gacon-Arcan	Porsche
1955	Houel-Pilliet	Alfa Roméo
1954	Laroche-Radix	OSCA
1953	Peignaux-Jacquin	Jaguar
1952	Pouderoux-Quincieu	Citroën
1951	Gautruche-Girler	Citroën
1950	Gignoux-Ugnon	Citroën
1949	Blondel-Monestier	Simca
1948	Non disputé	
1947	Daligan	Bugatti

Véhicules historiques de Compétition		
Année	**Equipage**	**Véhicule**
2007	Verchere-Guyot	Porsche 911 3L RS
2006	Chambon-Volcic	Porsche 911
2005	Vericel-Jourdan	Renault 5 Alpine
2004	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2003	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2002	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2001	Penide-Michel	Porsche 911
2000	Penide-Michel	Porsche 911
1999	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1998	Gatti-Hirtzig	Alpine A110
1997	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1996	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1995	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1994	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1993	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1992	Mousset-Blin	Alpine A110
1991	Mousset-Blin	Alpine A110
1990	Neyrinvk-Jacquemier	Lotus Elan
1989	Pierre-Lafaye	Alfa Giula
1988	Pierre-Fabulay	Alfa Julietta
1987	Aubert-Combe	Alpine A110
1986	Bole-Tabouret	Daimler
1985	Walthier-Graff	Porsche 356
1984	Terrion-Terrion	Porsche 356
1983	Ganzin-Gay	Lotus
1982	Ganzin-Gay	Alfa Roméo
1981	Bole-Marand	Daimler
1980	Mmes Baverey-Arlaud	Ferrari T. de F.
1979	Moreau-Uderzo	Ferrari T. de F.
1978	Moreau-Uderzo	Ferrari T. de F.